

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Claude Benoit	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absence : Monsieur Richard Gilbert Poste #5

1. Ouverture et constat du quorum

1.1. M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0001-2024

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Vote

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0002-2024

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 18 décembre 2023.

Vote

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
13-12-2023	Association pulmonaire du Québec	Direction générale	Radon domiciliaire
19-12-2023	Pourvoirie Pignon rouge Mokocan	Direction générale	Demande d'entretien de chemin
13-11-2023	Centre de service scolaire des Samares	Maire	Demande d'engagement
08-01-2024	Municipalité de Saint-Côme	Municipalité	Remerciement

5. Trésorerie

5.1. Approbation des dépenses :

0003-2024

Proposé par : Claude Benoit

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	69 106.84 \$
5.1.2.	Salaires	172 280.30 \$
5.1.3.	Paiements automatisés	24 374.55 \$
5.1.4.	Comptes à payer	251 640.17 \$

Représentés par les chèques # 22826 à # 22886, ainsi que par les dépôts directs # 2549 à # 2609.

Vote

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période décembre 2023 et janvier 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22826	Beaulieu Jean	267.50 \$
22827	Centre de prévention du suicide de Lanaudière	300.00 \$
22828	Cloutier André	267.50 \$
22829	Decelle François	222.92 \$
22830	Delorme Billy	267.50 \$
22831	Fonds d'assurance des Municipalité du Québec	1,000.00 \$
22832	Labrecque André	267.50 \$
22833	Pierre Mécanique	1,056.58 \$
22834	Tessier Jean-François	107.50 \$
22835	Turenne François	267.50 \$
22836	Velasa Sports Inc	7,679.90 \$
22837	Vezzaro Sonia	71.67 \$



22838	Hydro-Québec	5,998.74 \$
22839	Wex Canada Ltd	15,029.49 \$
22840	Fonds des pensions alimentaires	712.40 \$
22841	Hydro-Québec	2,024.42 \$
22842	Purolator Inc	26.74 \$
22843	Telus Mobilité	95.40 \$
22844	Hydro-Québec	2,294.26 \$
22845	Ministre des finances du Québec	1,323.36 \$
22846	Xérox Canada Ltée	168.82 \$

TOTAL: **39,449.70 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2549	Baril Daniel	267.50 \$
2550	Beauregard Josée	107.50 \$
2551	Beaulieu Yannick	267.50 \$
2552	Bellerose Steven	267.50 \$
2553	Ferland Simon	267.50 \$
2554	Ferland Colette	107.50 \$
2555	FQM Assurances Inc	1,180.47 \$
2556	GBI Expert-Conseils Inc	21,385.35 \$
2557	Gouger Jean-François	89.17 \$
2558	Gouin Réjean	584.39 \$
2559	Joyal Philippe	267.50 \$
2560	Lavallière André	267.50 \$
2561	Loyer Éric	267.50 \$
2562	McMurray Vénus	26.33 \$
2563	Prescott Michel	312.08 \$
2564	Sarrazin Steven	267.50 \$
2565	Turenne Éric	267.50 \$
2566	Chambre de Commerce Haute Matawinie	3456.85 \$

TOTAL: **29,657.14 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2023-12	Manuvie	11,291.72 \$
2023-12	Revenu Québec (D.A.S.)	22,923.30 \$
2023-12	Revenu Canada (D.A.S.)	18,077.36 \$
2023-12	Revenu Québec (D.A.S.)	20,481.21 \$

TOTAL : **72,773.59 \$**

Salaires	172,280.30 \$
Frais de Banque	472.68 \$
Régime de retraite	15,206.40 \$
Remboursement prêt/int	8,617.34 \$
Accéo transphère	78.13 \$
	\$

TOTAL : **196,654.85 \$**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 JANVIER 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22847	Alliance Ressource Humaines	194.02 \$
22848	Aluquip	868.06 \$
22849	Bell-Gaz Ltée	174.15 \$
22850	Messer Canada Inc	353.20 \$
22851	Certilab	626.39 \$
22852	Services de cartes Desjardins	3,633.70 \$
22853	Fleuriste St-Michel-des-Saints	114.97 \$
22854	Fonds d'information sur le territoire	105.00 \$
22855	Garage Gervais Inc.	131.76 \$
22856	Garage Tellier & Fils	769.97 \$
22857	Lavotex Inc	110.37 \$
22858	Les Emballages Carrousel Inc	312.64 \$
22859	Les Pneus & Soudures M.B. Enr	1,160.97 \$
22860	Les Trophée J.L.M. Inc	395.89 \$
22861	Mini-Entrepôts	5,646.99 \$
22862	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	4,487.12 \$
22864	Pierre Mécanique	2,423.73 \$
22865	Pompes Villemaire Inc	3,457.16 \$
22866	Robert Chayer Inc	228.41 \$
22867	Strongco Inc	728.66 \$
22868	Techno Diesel Inc.	152.81 \$
22869	Ventilation F. Rivest Inc	629.50 \$
22870	Wex Canada Ltd	6,582.62 \$
22871	Aménagement Bio-Forestier Rivest	7,243.43 \$
22872	Cauca	531.18 \$
22873	Communauté de Saint-Michel-des-Saints	6,000.00 \$
22874	Garage Gervais Inc.	44.27 \$
22875	Gervais Patricia	2,500.00 \$
22876	Hydro-Québec	1,884.88 \$
22877	Pompes Villemaire Inc.	298.94 \$
22878	Postes Canada	278.95 \$
22879	Publilux Inc.	57.43 \$
22880	Les Services EXP Inc	2,299.50 \$
22881	Joliette Sécurité	33.97 \$
22882	Parent Katy	17,166.43 \$
22883	Purolator Inc.	30.17 \$
22884	Techno Diesel Inc.	551.42 \$
22885	Telus Mobilité	1,817.45 \$
22886	Xérox Canada Ltée	254.22 \$
TOTAL :		<u>74,280.33 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2567	Bélanger Sauvé Avocats	3,759.69 \$
2568	Boivin & Gauvin Inc	1,148.32 \$
2569	Dunton Rainville SENC	4,188.95 \$
2570	Excavation Bellerose Inc	465.65 \$
2571	Ferland Colette	79.80 \$
2572	Futura Pub	793.32 \$
2573	Grandillo Valerie, B ES. L.	430.00 \$
2574	Harnois Énergies Inc	365.61 \$
2575	Kimiko	5,363.03 \$
2576	L'Atelier Urbain	6,841.01 \$
2577	Le Carrefour Canin de Lanaudière	1,034.78 \$
2578	Méandres Planification Territoriale	7,946.10 \$
2579	Mécanique Jecc Ltée	400.13 \$
2580	Municipalité de Saint-Zénon	1,825.40 \$
2581	Nicoletti Pneus & Mécanique	103.66 \$
2582	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,143.64 \$
2583	Propane St-Georges	156.32 \$
2584	Radiotel Inc.	144.58 \$
2585	Robert Boileau Inc.	5,569.00 \$
2586	Rona	403.36 \$
2587	Saniquip Inc.	2,960.61 \$
2588	SCFP Section Locale 5261	2,555.85 \$
2589	Sylvain Rondeau Inc.	52.34 \$
2590	Astus Inc	158.67 \$
2591	Chambre de Commerce Haute-Matawinie	32,594.33 \$
2592	Fédération Québécoise des Municipalité	3,971.05 \$
2593	Harnois Énergies Inc	1,936.30 \$
2594	Hétu Jocelyn	365.54 \$
2595	L'Association des pompiers St-Michel-des-Saints	605.00 \$
2596	Parro Info Développement Inc.	152.28 \$
2597	PG Solutions	46,319.98 \$
2598	Priorité StratJ Inc	1,644.14 \$
2599	Propane St-Georges	156.32 \$
2600	Radiotel Inc.	2231.15 \$
2601	Satelcom Internet	168.50 \$
2602	Sylvain Rondeau Inc.	10,373.76 \$
2603	Wurth Canda Ltée	340.75 \$
2604	EBI Environnement Inc.	23,267.23 \$
2605	GBI Expert-Conseils Inc.	2,874.37 \$
2606	Hétu Jocelyn	365.54 \$
2607	Ass. des Directeurs Municipaux du Québec	2,056.52 \$
2608	Ferland Simon	23.63 \$
2609	Prescott Michel	23.63 \$

TOTAL : **177,359.84 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **251,640.17 \$**

5.2 Mini-entrepôts St-Michel-des-Saints Inc. – Facture # 995770

0004-2024

ATTENDU QUE la municipalité loue une pelle hydraulique case Cx-75 pour les besoins de la voirie ;

ATTENDU le coût de location de la pelle s'élevant à 95 \$/h ;

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé la pelle pour un total de 51.7 heures.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de payer la facture de Mini-Entrepôts St-Michel-des-Saints Inc. au montant de 4 911.50 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.3 Défi ski Nicoletti – Modification de résolution

0005-2024

CONSIDÉRANT la résolution 355-2023, adopté à la séance régulière du conseil du 18 décembre dernier, mentionnant un don de 100 \$ alors que le minimum est de 500 \$.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de modifier la résolution 355-2023 afin d'approuver l'inscription d'une équipe au Défi-Ski Nicoletti, au coût de 600 \$ et un don de 500 \$.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.4 Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Contribution et dépenses annuelles

0006-2024

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité publie mensuellement le mot du maire dans la Revue de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume les frais postaux encourus lors de la distribution de la Revue à tous les résidents ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 du règlement 705-2022 (Taxation, tarification et compensations 2024), le taux de taxation applicable sur tous les



immeubles imposables de la catégorie non résidentielle, industrielle et usages complémentaires de services commerciaux est de 0.14 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable ;

Proposé par : Claude Benoit

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver la dépense, au montant de 32 594.33 \$, versée de façon trimestrielle (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'année 2024.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.5 Carrefour canin de Lanaudière – Renouvellement 2024

0007-2024

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger le contrat de service avec le carrefour canin de Lanaudière.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu :

- **De** renouveler les services de contrôleur animalier du Carrefour Canin de Lanaudière, pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, P-38.002, r.1*, ainsi que le règlement #703-2022, concernant le contrôle et la garde des animaux de compagnie, incluant tous ses amendements subséquents, ainsi que pour la surveillance et le ramassage des animaux sur le territoire pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;
- **De** verser au contrôleur l'intégralité des revenus de la vente de licences de chien, à raison de 30 \$ (taxes non applicables) par licence les 9 premiers mois de validité et de 25 \$, 20 \$, 15 \$ appliqués respectivement à chacun des 3 derniers mois de validité et de 300 \$ (taxes non applicables) par permis de chenil (élevage ou attelage) + 30 \$ par chien non destiné à la revente ;
- **De** défrayer mensuellement un montant de 900 \$ plus taxes ;
- **D'**assister le contrôleur dans toutes ses démarches visant à faire respecter les règlements municipaux ;
- **De** verser à Carrefour Canin de Lanaudière les sommes dues dans les 30 jours suivant la facturation ;
- **D'**autoriser la direction générale, notamment le directeur général et greffier-trésorier à agir à titre d'officier responsable des règlements suivants : *Règlement 703-2022 concernant le contrôle et la garde d'animaux de compagnie* et *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.6 Commission des loisirs culturels et communautaires – Subvention 2024

0008-2024

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2024 de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires fût soumis au conseil.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 12 000 \$.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.7 Loisirs St-Michel Inc. – Subvention 2024

0009-2024

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2024 de Loisirs St-Michel Inc. fût soumis au conseil.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 18 000 \$, soit 12 000\$ en subvention annuelle et 6 000 \$ pour la Fête Nationale.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.8 L'Atelier Urbain Inc. – Offre de services

0010-2024

ATTENDU QUE le département de l'urbanisme et environnement doit faire appel à des service professionnels de consultant en urbanisme.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de faire affaire avec L'Atelier Urbain Inc., à un taux horaire de 100 \$ plus taxes, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$ plus taxes, pour les services de consultant en urbanisme selon les besoins et les requêtes ponctuelles du département d'urbanisme et de l'environnement.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.9 Club Quad Matawinie – Demande d’aide financière

0011-2024

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Matawinie sollicite le support financier de la municipalité, afin de poursuivre les efforts au niveau de l’entretien et le développement de sentiers sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Matawinie s’affaire à mettre en place de nombreux projets concernant les sentiers futurs et existants.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d’accorder un montant de 2 000 \$ à Club Quad Matawinie, sur présentation de pièces justificatives, afin de les aider à l’entretien des sentiers et à la réalisation des nombreux projets futurs.

Vote

Adopté à l’unanimité

5.10 Décaissements et dépenses préautorisées 2024 – Approbation

0012-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d’une facture.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Claude Benoit

Il est résolu d’approuver la liste de décaissements et dépenses préautorisées suivante pour l’exercice financier 2024 :

- Comptes de services d’utilités publiques (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc....) ;
- Comptes d’achat d’essence et diesel ;
- Salaires et déductions à la source prévus au budget annuel courant ;
- Frais de poste et de messagerie ;
- Droits d’immatriculation des véhicules ;
- Frais de déplacement et remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement ;
- Taxes perçues au nom des gouvernements fédéral et provincial ;

- Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil ;
- Locations (appartement) ;
- Ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution de la municipalité ;
- Quotes-parts ;
- Sûreté du Québec ;
- Cours et formations prévus au budget ;
- Services de buanderie ;
- Produits divers pour le traitement de l'eau.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.11 Lot 6 074 959 – Remboursement de dépôt

0013-2024

ATTENDU la vente du lot 6 074 959 entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et monsieur Richard Perron devant M^e Élise Pellerin, notaire minute 8036 ;

ATTENDU la donation dudit lot entre monsieur Richard Perron et madame Katy Parent devant M^e Sylvain Leduc, notaire minute 6326 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des contrats, l'acheteur laisse un dépôt de 20 000 \$ afin de répondre aux obligations ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 000 \$ plus intérêt doit être remboursée suite à la construction d'un bâtiment d'une valeur minimale de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ plus intérêts doit être remboursée suite à l'obtention d'un certificat d'un officier mandaté par la municipalité, à l'effet que les travaux d'aménagements du terrain ont été faits dans le respect des lois, règlement et politique relatifs à la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas encore émis de certificat en ce qui a trait à la bande de protection riveraine.

Proposé par : Claude Benoit

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu de rembourser la somme de 15 000 \$ et les intérêts pour la première partie des obligations contractuelles.

Vote

Adopté à l'unanimité

6. **Direction et Ressources humaines**

6.1 **Direction des loisirs, de la culture et des parcs – Modification de résolution**

0014-2024

ATTENDU QUE la résolution 0363-2023 mentionne l'entrer en poste de madame Cindy Beaulieu le 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Beaulieu occupera ses nouvelles fonctions à partir du 15 janvier 2024.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de modifier la résolution 0363-2023 comme suit :

- **D'**embaucher Mme Cindy Beaulieu, à titre de directrice du département des loisirs, de la culture et des parcs, à partir du 15 janvier 2024 ;
- **QUE** le salaire brut annuel débute à 60 000 \$ et selon les conditions stipulées à la politique des employés cadres.

Vote

Adopté à l'unanimité

6.2 **Adjoint(e) administratif(tive) aux paies - Embauche**

0015-2024

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste d'adjoint(e) administratif(tive) aux paies, ayant eu lieu le 14 décembre 2023.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'embaucher Mme Josée Beaulieu au poste d'adjointe administrative aux paies, en date du 08 janvier 2024, au taux horaire de 26,38 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

Vote

Adopté à l'unanimité

7. **Urbanisme & Environnement :**

8. **Avis de motion :**

9. **Adoption des règlements :**

10. **Loisirs & Parcs :**

11. **Travaux publics :**

12. **Sécurité Publique :**

13. **Administration :**

13.1 **Loisirs St-Michel Inc. – Demande au conseil d’administration**

0016-2024

ATTENDU QUE la greffe de l’organisme est assumée depuis plusieurs années par la direction des loisirs, culture et parcs de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU l’étroite coopération entre Loisirs St-Michel Inc. et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun que la personne occupant les fonctions de direction des loisirs, culture et parcs soit *de facto* membre du conseil d’administration de Loisirs St-Michel Inc.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu que le conseil municipal demande à Loisirs St-Michel Inc. d’effectuer les modifications nécessaires aux règlements généraux de l’organisme.

Vote

Adopté à l’unanimité

13.2 **Milieux humides de la Savane – Demande statut d’aire protégée**

0017-2024

CONSIDÉRANT QUE les Milieux humides de la Savane font partie des sites d’observations ornithologiques reconnus et qu’un inventaire de la Faune aviaire aura lieu en juin 2024, sous la supervision de Regroupement Québec Oiseaux ;

CONSIDÉRANT QUE les Milieux humides de la Savane sont un espace naturel non - perturbé par l'activité humaine et représentatif de la situation de la faune et de la flore, en 2023, de la zone nord de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les Milieux humides de la Savane ont une superficie approximative de 90 hectares (réf. BVSM 2023) situés sur des terres du domaine de l'état, entre les limites nord-ouest du secteur Saint-Ignace et sud-est de la Pointe-Fine ;

CONSIDÉRANT QUE les Milieux humides de la Savane sont situés dans la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et font partie intégrante du Parc régional du Lac Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE les Milieux humides de la Savane sont en processus de demande d'un statut d'aire protégée et devrait faire l'objet, en 2024, d'une

analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, secteurs Laurentides-Lanaudière.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie la demande d'un statut d'aire protégée pour les Milieux humides de la Savane.

Vote

Adopté à l'unanimité

13.3 Centre de services scolaires des Samares – Engagements municipaux

0018-2024

ATTENDU QUE le centre de services scolaire des Samares désire implanter une nouvelle école primaire à Saint-Michel-des-Saints suite à l'analyse de vétusté de l'école primaire Saint-Jean-Baptiste ;

ATTENDU QUE la municipalité doit, selon les dispositions du Décret 1093-2021, céder au centre de services scolaires un terrain pour l'implantation de ladite école;

ATTENDU QUE la municipalité possède un terrain, lot 6 552 141, répondant aux critères de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager auprès du centre de services scolaire afin d'amorcer le processus.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage auprès du centre de services scolaires des Samares sur les éléments suivants :

- Engagement que la municipalité cédera les lots 6 552 141 et 6 552 150 au CSSS en guise de terrain de l'école et le tout sans frais au CSSS ;
- Engagement que la municipalité démolira le bâtiment existant et rendra le site en question libre de tout entreposage ou construction ;
- Engagement que la municipalité donnera accès audit terrain via un minimum de 2 rues ;
- Engagement que la municipalité acquittera les mesures compensatoires reliés aux milieux humides sur les sites (estimation 25 000 \$);
- Engagement que la municipalité amènera les infrastructures (égouts et aqueduc) au terrain de l'école.

Vote

Adopté à l'unanimité

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

0019-2024

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à : 19 h 56.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Guoin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général et greffier-trésorier